



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'enseignement scolaire**

Paris, le **30 SEP. 2022**

Service de l'accompagnement des politiques éducatives
Sous-direction de l'action éducative
Bureau de la santé et de l'action sociale
DGESCO C2-2
n° D2022-009566
Affaire suivie par :
Isabelle TILATTI
Conseillère technique
de service social
Tél : 01 55 55 09 66
Mél : isabelle.tilatti@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse

à

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs de
région académique

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs
d'académie

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs
académiques des services de l'éducation nationale

A l'attention de

Mesdames les inspectrices et messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs
d'école

Objet : Diffusion de l'affiche de prévention des violences faites aux enfants « 119-Allô Enfance en danger », « 30 18 » et « 3020 » dans les écoles et établissements scolaires

L'école est un lieu de protection des enfants et des jeunes, à laquelle l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale contribuent, dans le cadre d'un dialogue régulier avec les familles. Les personnels participent en effet à la prévention des violences entre élèves et du harcèlement. Ils contribuent également au repérage des difficultés ou situations préoccupantes qui peuvent donner lieu, en cas de danger ou de risque de danger, à la transmission de signalements au procureur de la République ou d'informations préoccupantes aux cellules départementales de recueil des informations préoccupantes (CRIP).

De manière complémentaire, plusieurs numéros d'écoute dédiés respectivement à la prévention et à la lutte contre les violences faites aux enfants (le 119), le cyberharcèlement (3018) et le harcèlement (3020) constituent des outils importants pour renforcer l'action collective. Ces trois numéros sont gratuits, anonymes et confidentiels.

Dans ce contexte, une campagne de sensibilisation dédiée à la prévention des violences faites aux enfants réunit cette année le « 119-Allô Enfance en danger », le « 3018 » et le « 3020 » sur un même support :

- Le service national d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger (SNATED), dont le numéro d'appel est le 119, est destiné à accueillir et à traiter les appels d'enfants ou d'adolescents en danger ou en risque de l'être et de toute personne ayant connaissance d'une situation de mineur dont la santé, la sécurité, la moralité, les conditions d'éducation ou de développement sont compromises ou risquent de l'être. Ce service est accessible 24 heures sur 24, gratuitement depuis la France métropolitaine et les départements et collectivités ultramarins, y compris à partir d'un téléphone mobile. La confidentialité des appels est garantie et ils n'apparaissent pas sur la facturation détaillée de téléphone. Il est également possible d'évoquer une situation d'enfants en danger ou en risque de l'être en passant par le site www.allo119.gouv.fr.

- Le « 3020 » est la ligne d'écoute nationale et gratuite de la lutte contre le harcèlement à l'école permettant à tous témoins et victimes de signaler une situation, et de faciliter le déclenchement des dispositifs locaux de prise en charge.
- Enfin, le « 30 18 » est le numéro national sur toutes les questions liées aux violences en ligne, notamment le cyberharcèlement, qui permet désormais, comme le 3020, de déclencher les dispositifs locaux de prise en charge.

Ainsi, nous vous remercions de bien vouloir afficher le visuel officiel réunissant les trois numéros d'écoute dans les différents lieux accessibles aux membres de la communauté éducative, en particulier aux élèves (hall d'entrée, salle de restauration, bureau de la vie scolaire, du service social, infirmerie, etc.).

Cette campagne d'affichage, au même titre que la journée internationale des droits de l'enfant du 20 novembre, est l'occasion de sensibiliser les élèves au dispositif de protection de l'enfance.

Enfin, des ressources dédiées à la protection de l'enfance sont disponibles sur les sites du [ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse](#) et [éduscol](#). Un vadémécum intitulé *Violences sexuelles intrafamiliales : comprendre, prévenir, repérer et agir* a notamment été publié sur la page éducol : <https://eduscol.education.fr/2959/focus-prevention-des-violences-sexuelles-intrafamiliales-l-ecole>.



**Pour le ministre et par délégation
le directeur général de l'enseignement scolaire**

Edouard GEFFRAY